



Syndicat National des Personnels

de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Secrétariat régional « Grand Nord »

Adresse : 21 rue Sully – Espace 35, 80000 AMIENS

Mél : snpespjjsugrandnord@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration préliminaire CTIR du 12 mai 2022

Monsieur le Directeur Inter-régional,

Ce CTIR se tient dans un contexte social anxiogène pour l'ensemble de la population décuplé par une crise économique et une inflation galopante.

Au travers de la loi de réforme de la fonction publique, le gouvernement affirme par sa politique libérale dévastatrice et sa volonté de démanteler la fonction publique.

Tout est fait pour laisser place au fait du prince et à la négociation individuelle, mettant gravement à mal le principe fondateur d'égalité de traitement tant des agents que des usagers.

Dans la DIR GN, 22 % des effectifs de la PJJ sont occupés par des contractuel.le.s, majoritairement des femmes, qui échappent à toutes les annonces de revalorisation.

Le gouvernement fait le choix d'installer une part croissante de ses agents dans la précarité et parallèlement s'étonne d'un manque d'attractivité pour les métiers de la PJJ !

Le bilan social 2021 présenté au CTIR de ce jour confirme cette précarisation accrue des femmes et la disparité importante de possibilité d'avancement pour certains corps.

Votre document met également l'accent sur une augmentation importante d'agents qui, par le biais de sollicitations auprès du Conseiller Mobilité Carrière sont en recherche de reconversion professionnelle.

Certes, la crise sanitaire a pu pousser certain.e.s à revoir leurs priorités et perspectives de carrière et les incertitudes liées à l'entrée en vigueur du CJPM en a insécurisés d'autres, mais le malaise est bien plus profond que cela, Monsieur le Directeur Interrégional !

L'absence de reconnaissance et de revalorisation de nos métiers, le démantèlement et la perte de sens de nos missions, la dégradation des conditions de travail (casse des collectifs, mise en concurrence des agents générant des ambiances de travail délétères...), l'absence de moyens à la

hauteur des enjeux que nécessitent les prises en charge de nos publics les plus fragilisés ... sont autant de raisons pour lesquelles les personnel.le.s cherchent, aujourd'hui, à quitter la PJJ.

Il est grand temps que l'administration s'interroge de manière pertinente aux moyens à mettre en œuvre afin de faire cesser cette hémorragie- à moins que cette politique ne soit menée à dessein pour liquider purement et simplement la PJJ !

Nous dénonçons aujourd'hui :

L'immobilisme, l'absence de réponses et de protection de l'administration envers ses personnel.les :

Dans le cadre de la mise en œuvre du CJPM : nous attendons de notre administration qu'elle soutienne et protège ses agent.es face aux « dérives » autoritaires des parquets mettant à mal notre intervention éducative : interruption impromptue des entretiens éducatifs RRSE, commandes d'adaptation aux contraintes matérielles et horaires des parquets au détriment de la relation éducative, attitude qui confine souvent au mépris voire à une négation de notre action.

Au CEF de Beauvais :

Lors du dernier CTIR, nous vous avons vivement interpellé sur la situation catastrophique de cet établissement.

Plusieurs mois après notre interpellation, force est de constater que rien ne bouge.

Quid des conclusions de l'« enquête administrative » ou de « satisfaction » comme cela a été présenté aux représentants légaux des mineur.es pris en charge ?

Au sein du CEF, des services ne sont toujours pas couverts par des personnels éducatifs, tout au mieux un seul éducateur-trice pour un service de 12h. Comment assurer une qualité de prise en charge éducative ?

Nous dénonçons le recrutement une fois de plus d'agents de sécurité intérimaires pour effectuer les nuits. Nous nous opposons à ce type de recrutement de personnels plus qu'éloignés du champ éducatif. Peut-être nous répondez vous, comme à votre accoutumée, « ce sont des adultes ! ».

C'est totalement méconnaître les enjeux et les angoisses des jeunes lors des couchés et des nuits. Dans ce cas, ce ne sont pas des jeunes qui relèvent d'une prise en charge éducative, mais des jeunes à garder.

Quid aussi de stagiaires concours qui se rendent au CEF pour une journée d'observation et qui se retrouvent seuls à prendre en charge les jeunes ?

Aujourd'hui, les agents ne peuvent se projeter (des emplois du temps à la petite semaine), aucune projection pour cet été. Ils se sentent profondément abandonnés par leur administration.

Que faut-il faire pour les choses changent et que les personnels soient entendus ?

Au lieu de cette protection, l'administration persiste et signe dans la maltraitance créant division et opposition entre les personnels au travers du CTI « **Séjour du travail social** » et de la NBI.

Concernant le CTI : Après plusieurs mois de luttes et de mobilisations dans le travail social pour une revalorisation des métiers et des salaires, le gouvernement a enfin daigné réagir le 18 février au

travers de la conférence nationale des métiers de l'accompagnement social et médico-social. L'annonce d'un complément de traitement indiciaire de 183 euros était une première réponse, mais largement insuffisante, car le gel du point d'indice dans la fonction publique depuis 11 ans et le blocage de salaires dans le privé ont complètement dégarni les services et rendu difficile l'accompagnement des publics les plus fragiles. Et aujourd'hui, les premières concrétisations dans la fonction publique territoriale nous démontrent déjà, comme pour le Ségur de la santé, que le compte n'y est pas. Les oubliés sont nombreux. Certains conseils départementaux ne sont pas en mesure ou refusent de financer cette mesure. Quant aux associations, l'État n'ayant toujours pas versé les fonds nécessaires, elles sont dans l'incapacité de payer les salariés concernés, faute de trésorerie suffisante.

Dans la fonction publique d'État, et particulièrement à la PJJ, il aura fallu attendre plusieurs semaines, sans aucunes consultations avec les organisations syndicales représentatives, qui aurait permis de définir ensemble le périmètre, les critères, les personnels concernés.

À la PJJ non plus le compte n'y est pas ! De trop nombreux corps sont exclus du dispositif !

Que comprendre notamment, de l'exclusion des personnels administratifs au sein des structures au motif qu'ils-elles ne seraient pas au contact du public alors que lors de la crise sanitaire, ils-elles n'étaient pas éligibles au télétravail parce que dévolus à l'accueil du public ? La double contrainte rend fou !

Exclus de tous les dispositifs de revalorisations salariales depuis des années (NBI, plan égalité professionnelle femmes/hommes en 2021..), empêchés dans leur avancement comme vous le dénoncez vous-mêmes dans le bilan social étudié ce jour, la fonction support - plaque tournante de l'activité dans nos services, ne mériterait-elle que le mépris de notre administration ?

Nous dénonçons, également, les manœuvres malhonnêtes de la DPJJ qui tente, d'imposer par décret ministériel un projet de refonte de la NBI, dans une précipitation inédite (annonce le 10 mai, présentation du texte aux OS le 17 mai, passage en CTM le 24 mai 2022).

Ce projet d'actualisation du texte, plus restrictif et inégalitaire, confirme l'exclusion d'un certain nombre de personnels et de services pouvant en bénéficier dont les personnels administratifs, les assistant.e.s. de service social, les psychologues, les directeurs et directrices de service et les cadecs et met fin à la possibilité pour les personnels qui travailleraient sur des communes relevant d'un CLS (Conseils Locaux Sécurité) ou d'un CLSPD d'en bénéficier dans le futur, puisque ce critère serait purement et simplement supprimé.

Ce projet de décret injuste et insultant est, tant sur le fond que sur la forme, totalement inacceptable et scandaleux. Notre administration vient, une nouvelle fois, entériner la rupture d'égalité entre les agents.

Comme pour le Ségur du travail social (CTI), les exclus du futur décret seront les corps de métier les plus largement féminisés. Nous rappelons que pour le SNPES-PJJ/FSU, tous les personnels concourent à l'action éducative et sont en contact avec des publics issus des politiques de la ville.

Les sources de mécontentement ne cessent de se multiplier.

Il est plus que temps que cette maltraitance institutionnelle s'arrête, que la casse méthodique de la PJJ, la division des personnels cessent pour garantir à tous.t.es des conditions de travail dignes et égalitaires et un véritable service public de qualité au service des jeunes et de leurs familles.

Dans ce contexte, plutôt que de perdre notre temps dans une instance de dialogue social d'affichage et tenter d'apporter des pistes d'améliorations des conditions de travail des personnels immédiatement balayées par l'action délétère de l'administration, nous décidons aujourd'hui de boycotter ce CTIR.

Nous appelons l'ensemble des agents :

- à soutenir et à rejoindre les mobilisations de nos collègues exclu-e.s des revalorisations salariales dans le cadre du CTI (signer la [Pétition CTI pour tout le monde](#) , AG , actions ..)
- se mobiliser et combattre par tous les moyens l'adoption et la mise en œuvre du nouveau décret d'attribution de la NBI plus restrictif et inégalitaire.
- à défendre nos conditions d'exercice et revendiquer des conditions de travail dignes et égalitaires.



Secrétariat National du SNPES-PJJ/FSU

Adresse : 54 Rue de l'Arbre Sec, 75001 Paris

Téléphone : 01 42 60 11 49

Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com



**Pour la défense de toutes les catégories de
personnels, votez SNPES-PJJ/FSU**